



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 19 décembre 2024, à 17 h 30, par visioconférence sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
M. Gordon Burke, maire de Grosse-Île
M. Johanne Lebel, conseillère du district 1 (L'Île-du-Havre-Aubert)
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 2 (L'Étang-du-Nord)
M. Georges Painchaud, conseiller du district 3 (Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée)
M. Benoit Arseneau, conseiller du district 5 (Havre-aux-Maisons)

Sont aussi présentes :

Mme Sharon Clavet, directrice générale
Mme Alexandra Vigneau, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 31 par le président, Antonin Valiquette.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM2412-1093

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2024

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Services municipaux
 - 4.1 Services administratifs et trésorerie
 - 4.4.1 Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2412-1094

Dépôt et adoption du programme triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant ainsi que le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Antonin Valiquette,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité

d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Communauté maritime et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour les années 2025, 2026 et 2027 tel qu'il a été déposé au conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.



No. de résolution
ou annotation

CM2412-1095

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

19 décembre 2024

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 17 h 33.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière